

MAIRIE DE PÉROUGES

000

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 20 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Marie-Victoire PASSERAT de la CHAPELLE, Alain MORGILLO, Maryvonne HERRENKNECHT, Florence de POUMEYROL, Eric MEUNIER, Gérard FLEJOU, Christelle MORTEL, Paul VERNAY, Paul SAISSET, Marlène BLASQUEZ, Philippe LAMBERT, Gilberto GRECO

**Excusés :**

Marlène BLASQUEZ arrivé à 20h12  
Frédéric MALBOS, pouvoir à Paul VERNAY,

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance à 20h03

Le compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2023 est approuvé à 11 voix pour 2 contre et 1 abstention.

=====

**1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**

Vente d'une parcelle ZC 0541 de 423 m<sup>2</sup> située chemin du coulis.

Avec 15 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas préempter,

**2. BAUX RURAUX**

Madame le maire propose au Conseil Municipal de renouveler certains baux ruraux arrivés à échéance.

Elle explique que ces renouvellements sont de 1 an.

Le premier à renouveler est celui de la parcelle ZM-4 située au lieudit « terre fauque » d'une superficie de 2 ha 17 a 83 ca, à EARL LA CROIX DES RAMEAUX à partir du 11 novembre 2023 au 11 novembre 2024.

Le deuxième à renouveler pour Mr GROSSET ROMAIN sur la parcelle ZL 24 située lieudit « plan de la Crête » d'une superficie de 4 ha 17 a 02 ca du 11 novembre 2023 au 11 novembre 2024

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte le renouvellement des baux de

ces deux parcelles pour un an à 15 voix pour.

De plus Madame le Maire demande au conseil municipal d'accepter deux nouvelles demandes suite à la fin d'activité de Mr RONGIER Paul.

La première proposition est pour Mr RAMEL Maxime qui demande à exploiter les parcelles ZD 127 d'une superficie de 1 ha 82 a 20 ca et ZD 59 d'une superficie de 1 ha 84 a situées au lieudit « demilière » pour une durée de un an à compter du 11 novembre 2023 au 11 novembre 2024.

La deuxième proposition est pour Mr GUIGNARD Jean-Louis qui demande à exploiter les parcelles ZC 0075 pour une superficie de 1 ha 48 a 30 ca et ZD 0065 d'une superficie de 3 ha 59 a situées lieudit « demilière » pour une durée d'un an à compter du 11 novembre 2023 au 11 novembre 2024.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve les demandes de renouvellement de bail pour un an avec 15 voix pour.

Madame le Maire expose aussi la demande de droit de stationnement de l'entreprise Angleski pour stationner son taxi. Cette demande est reconduite pour un an à compter du 11 novembre 2023 au 11 novembre 2024 au prix de 60€ par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce renouvellement avec 15 voix pour.

### **3. CAO (constitution de la commission d'appel d'offre)**

Madame le Maire explique au conseil municipal que la délibération du CAO a été rejetée par la préfecture car une erreur a été commise dans celle-ci. Elle demande donc que le conseil municipal annule cette délibération et la remplace.

#### **Le conseil municipal,**

**Vu** les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

**Considérant** qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

#### **Membres titulaires :**

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : trois

Une seule liste étant présentée, elle obtient la majorité absolue des voix, à savoir : 15 voix.

**Sont élus membres titulaires :**

- Monsieur Gilberto **GRECO**
- Monsieur Gérard **FLEJOU**
- Madame Marlène **BLASQUEZ**

**Membres suppléants :**

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : trois

Une seule liste non complète étant présentée, elle obtient la majorité absolue des voix, à savoir : 15 voix.

**Sont élus membres suppléants :**

- Madame Christelle **MORTEL**
- Monsieur Alain **MORGILLO**
- Monsieur Paul **VERNAY**

#### **4 DELEGUES ALEC 01**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants, et [à compléter : L.2121-29 pour les communes, L.3211-1 pour les départements, L.4221-1 pour les régions, L.5211-1 pour les établissements publics de coopération intercommunale, L.5711-1 pour les syndicats mixtes fermés et L.5721-1 pour les syndicats mixtes ouverts] ;

Madame le Maire rapporteur, expose les raisons qui conduisent *la commune*, tel que mentionné à l'article L. 5711-1 ou L. 5721-8 du CGCT, à constituer une société publique locale.

L'ALEC 01 est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques énergie climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisée des collectivités et EPCI de l'Ain et l'opérateur des politiques publiques en matière de transition énergétique dans le département.

Outre son action sur le conseil et l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat, l'ALEC 01 anime des actions en matière de lutte contre la précarité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations d'énergie, de développement de promotion de solutions de mobilité alternative. Ces différentes actions s'inscrivent dans les compétences des collectivités et des EPCI en lien avec leurs PCAET.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'ALEC 01 est l'opératrice du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat – SPPEH à l'échelle départementale, compétence confiée aux intercommunalités et à la Région Auvergne Rhône-Alpes. Le Département de l'Ain appuie les EPCI dans le déploiement de ce service public pour le rendre accessible à tous les Aindinois.

Consciente de la nécessité de répondre à l'évolution législative, l'ALEC 01 s'est engagée dans une démarche de mutation en Société Publique Locale (SPL).

Le Conseil d'Administration de l'ALEC 01 porte le projet de dissolution de la structure associative existante et la création corrélative de la SPL ALEC de l'Ain, société anonyme, qui aura vocation à reprendre les activités actuelles de l'association exercées au bénéfice des collectivités et des EPCI, ainsi que les biens et le personnel de l'association. La création d'une instance de concertation regroupant les

acteurs socio-économiques et les représentants des citoyens actuellement membres de l'ALEC 01 est inscrite dans les statuts de la SPL.

La création de la SPL ALEC de l'Ain permettra d'assurer pour le compte de ses actionnaires, un large panel de missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique.

Conformément à l'article L. 1531-1 du CGCT, la SPL ALEC de l'Ain sera une société anonyme dont le capital social sera intégralement détenu par les collectivités territoriales et les groupements de collectivités.

L'actionnariat principal de la SPL ALEC de l'Ain sera constitué par les 14 EPCI du département de l'Ain, le Département de l'Ain et le SIEA ainsi que les communes qui le souhaiteront. Ces dernières seront regroupées au sein d'une Assemblée spéciale.

Le capital initial nécessaire au bon fonctionnement de la SPL est arrêté à 408 000 €, l'ALEC 01 ayant diligenté une étude économique et financière en vue de déterminer le montant du capital devant être souscrit à la création de la société.

Il est proposé une répartition capitalistique homogène entre les actionnaires publics, l'objectif étant de faire de la SPL ALEC de l'Ain un véritable outil mutualisé, avec une implication et un pouvoir de décision de niveau similaire pour chaque collectivité et EPCI actionnaires.

Le capital social de 408 000€ est divisé en 4 080 actions d'une seule catégorie de 100€ chacune, détenues exclusivement par les collectivités territoriales et/ou groupements de collectivités territoriales.

La souscription de 240 actions ou plus donne droit pour chaque collectivité et groupements actionnaires à un représentant au Conseil d'Administration de la Société.

Les collectivités ou groupements dont la participation au capital est inférieure à ce seuil sont regroupées en Assemblée spéciale. Elles désigneront au moins un représentant qui siègera au conseil d'administration de la SPL.

La SPL agira exclusivement pour le compte de ses actionnaires et dans leur ressort territorial. Elle aura vocation à prendre en charge le SPPEH, ainsi que les missions complémentaires énergie climat relevant de la compétence de ses actionnaires publics.

C'est dans cette optique de complémentarité des missions menées au service exclusif de ses actionnaires, qu'est défini l'objet social de la SPL.

Le respect de ces conditions d'intervention matérielles et territoriales, permettra à la SPL de bénéficier de l'exception de la quasi-régie, dans les conditions posées à l'article L. 2511-1 du code de la commande publique.

Les actionnaires de la SPL pourront ainsi lui confier la gestion du SPPEH ainsi que des missions complémentaires relevant de leurs compétences par le biais de marchés publics ou concessions passés sans publicité ni mise en concurrence.

La SPL ALEC de l'Ain aura son siège social à Bourg-en-Bresse.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante le conseil municipal à l'unanimité**

- **DESIGNE** Monsieur Gérard FLEJOU, comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;

- **ET DESIGNE** Monsieur Gérard FLEJOU, aux fins de représenter *le conseil municipal, au sein de l'Assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain,*

- **AUTORISE** Monsieur Gérard FLEJOU, le représentant à l'Assemblée Spéciale, désigné ci-dessus à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées dans le cadre de son mandat, et notamment les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale et/ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

- **AUTORISE** Monsieur Gérard FLEJOU, le représentant à l'Assemblée Spéciale, désigné ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

## **5 REGLEMENT SALLES COMMUNALES**

Madame le Maire donne la parole à Mme HERRENKNECHT Maryvonne qui expose le nouveau règlement intérieur des salles communales.

Elle explique au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal et les modifications apportées.

### **Le conseil municipal, après délibération**

**DECIDE** d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme HERRENKNECHT Maryvonne.

**AUTORISE** Madame le maire à signer ce nouveau règlement.

## **6 EXTINCTION NOCTURNE DE LA CITE**

Madame le maire explique que pour plusieurs raisons techniques l'éclairage public de la cité sera modifié à 00h30 au lieu de 23h30.

## **7 COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

Travaux et Voirie : il y a une fuite sur le toit de la caserne, des devis sont en cours pour faire la réparation.

Rencontre ce matin avec la SATAA le 06 novembre pour une présentation en mairie. Une autre phase pour l'ANC pour être mise en place l'année prochaine. Deux règlements d'assainissement collectif et non collectif vont être mis en place et votés en conseil municipal.

Pour Matin Clair, le choix se porte sur l'entreprise Rémi MARTIN pour le moment. L'idée est de supprimer le branchement existant et d'en refaire un plus loin.

Concernant la salle multi-activité, il y a eu du retard avec certaines entreprises, et sur les délais de contrôle. Certains travaux doivent être rajoutés. La salle ne sera pas prête avant les vacances de Noël.

Pour les travaux de l'isolation de l'école, des installations de brise soleil ont été mises en place en plus des fenêtres, les travaux sont effectués pendant les vacances scolaires. Deux classes ont déjà été faites, une classe sera faite pour les vacances de Noël et deux classes sur les vacances de février. Les agents communaux ont fait du bon travail et le planning a été respecté par les entreprises.

La fresque de l'école va être protégée par un plexi glace pour que les enfants puissent signer dessus sans l'abimer.

Le monument aux morts a été nettoyé et terminé par une entreprise. D'autres monuments pourront être nettoyés par la suite.

L'aménagement des parkings de la Glaye doit être mis au programme de 2024 et celui de Rapan avec l'accord du voisin devrait être fait rapidement.

Validation de la préfecture pour la RD 1084, les travaux vont commencer. Une mise en sécurité de la voie de circulation va être mise en place.

Rendez-vous avec Dynacité pour les 10 logements a été faite avec le géomètre pour l'avancée du projet.

Des nuisances ont été remontées par les riverains sur la Scierie BERNIN. Réunion pour trouver une solution.

Un raccordement électrique va être mis en place, place du catalpa.

Le point à temps se fera au printemps 2024.

Ecole : Beaucoup d'agent absent en ce moment à la cantine, les remplacements sont effectués par les agents techniques de la commune ou par Cécile CHARRON.

Le premier conseil d'école aura lieu le 13 novembre à 18h à bourg saint Christophe à la salle communale

Communication : Préparation du bulletin municipal prochaine réunion le 13/11 à 19h30.

S'inscrire au concours pour une fresque intergénération, un dossier doit être monté. 4 projets seulement seront retenus.

Tourisme, Patrimoine, Culture, Vie associative : La commission travaille avec 6 membres municipaux et 7 membres extra municipaux. On rappelle la «transversalité» de son action faisant intervenir plusieurs commissions dans la gestion de ses projets.

Projet Tourisme : **stationnement**, (remise en place de l'arrêté d'interdiction de stationnement rue des Rondes, réflexion quant à la **mise en place d'une zone piétonne dans la cité**), entretien et propreté de la cité y compris le Week-end, **végétalisation** (avec la commission environnement), entretien et ouverture de nouveaux **chemins pédestres** (avec la commission environnement), **circuits vélo** (avec la commission urbanisme, 3 niveaux de développement : 1 - circuler en toute sécurité entre les hameaux et la cité, 2- liaison avec Meximieux, 3- avec la ViaRhona), **accessibilité**, éclairage nocturne .

Patrimoine – Culture : études des dispositifs de protection et de valorisation du patrimoine (**SPR**). La conférence d'information tous publics de N.Thielland architecte du patrimoine est décalée **au 29 Novembre 2023 à la Caserne**.

Vie associative : réunion des présidents des associations le 15 Novembre 2023 avec présentation des projets des associations, remise des articles bulletin, discussion d'une charte des associations. Les artisans de la cité proposent des animations de Noël.

Social : bouclage des colis de Noël, les invitations ont été envoyées. La distribution des colis se fera le 13/12.

Visite de la micro-crèche de Torcieu. Structure qui tourne bien.

Avancement avec la CAF sur ce projet, une réunion va suivre.

Environnement : Retour sur la visite du pigeonier contraceptif de Dagneux par Paul Saïssset et Frédéric Malbos : action sur un diamètre de 300 m, réduction de 500 pigeons. Pour Pérouges, il faudrait demander aux propriétaires et à la mairie de boucher les trous sous les toitures, là où les pigeons peuvent entrer pour nicher. Le coût s'élève à 11000€ le pigeonier et 3800€ d'entretien par an (tous les 15 jrs soigner, nourrir, compter, nettoyer). Idée de "pigeonnier naturel" : transformer une pièce de 5m2 en pigeonier et pourquoi pas la tour de la Porte d'en Haut !!! Avantage, c'est en hauteur et le coût est réduit de 4000€ à 8000€. Question : Faut-il faire un courrier aux propriétaires afin de les encourager à boucher les trous ? Faut-il louer une nacelle ? (effarouchage : 3540€ pour 10 passages) Commande des pièges à chenilles processionnaires faite et reçue. (cf Céline) Commande des bulbes pour le

printemps : faite, reçue et plantée ! plus de 600 en tout ( tulipes, jonquilles....) : chemin des terreaux, porte d'en bas, barbacane, dans la cité, office du tourisme, cour de la mairie... Mardi 24 oct préparation des terrains et mardi 31 oct plantation. (cf Céline) Question : comment fleurir le rond-point de Péroutes, réflexion et préparation d'un projet pour la saison prochaine ! Poubelles : il y en a 10 en stock avec un tour en bois... les rajouter dans la cité, pour le tri ? et / ou réparer celles qui sont cassées où les remplacer ? Sentiers : organiser une promenade / visite des sentiers en lien avec la commission TPCV (Maryvonne, Florence, Mireille, MV...et à proposer aux marcheurs). Cf : chemin qui part de Dynacité et va vers Mex, Chemin des Musatières (là où il y a eu la coupe l'année dernière), derrière le Colombier (entre ancienne déchetterie et étang privé)... Râtelier de vélo à la mairie, faire en interne et / ou cf avec la Comcom ! Relampage pour les bâtiments privés de la commune : salle polyvalente, mairie, OMF, WC public, local technique, caserne, salle hors-sac... pour un passage en LED, faire inventaire des consommations avec ENEDIS (Gérard Fléjou). Gérard Fléjou et Cécile Charon, recherche de zones d'implantation d'énergies renouvelables : anciennes décharges les Musatières ou Le Colombier, hangars agricoles. La Comcom a pour projet d'installer des ombrières sur le parking de covoit, rondpoint autoroute.

Prochaine réunion le 14/11 à 18h à la mairie.

Urbanisme : création d'un tableau de bord pour suivre les échéances des dossiers pour un meilleur suivi.

Une présentation avec l'ABF sera faite au mois de décembre pour montrer le patrimoine.

Le 6/12 à 16h une visite de Péroutes et son patrimoine est prévue avec les commissions et les élus. Ensuite les démarches et la réglementation à suivre seront exposées pour mettre en place un SPR ainsi que le coût et la durée du projet.

## 8 QUESTIONS DIVERSES

Quand se réunit la commission organisation ? Aucune date retenue pour l'instant.

Quand se réunit la commission du personnel ? Aucune date pour le moment.

Stationnement gênant pouvez-vous verbaliser ? on commence par la prévention d'abord et après la verbalisation.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49.**

**Le prochain conseil sera le 04 décembre 2023 à 20h00.**

